

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUETTES DU 10 JUILLET 2020.

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes Jean Ferrat, chemin de Borde Grosse, sous la présidence du Maire, Michel CAPDECOMME.

ÉTAIENT PRÉSENTS (24) : CAPDECOMME Michel, GALY Liliane, VACHER Gilles, AKNIN Danièle, SEROUGNE Pierre, MASCLET Marie-Gisèle, FAURÉ Marc, CHALUT Karin, SEVESTRE Matthieu, MASCLET Michel, MORENO Nathalie, DOS SANTOS Cyril, CIAVALDINI Marie-Rose, LOPEZ Xavier, BOUCARD Nathalie, ROSTIROLA Emmanuel, VERHAEGE Magali, PARIS Thierry, MEYNIER Laurence, LANG-LALANNE Stéphanie, ESTRIPEAU Olivier, GOMBAUD Thierry, RIUS Elia, MAACHOU Morad.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC PROCURATION (3) : Anne GAVALDA à Nathalie BOUCARD, Sylvie MOREAU à Liliane GALY, Philippe DIAS à Gilles VACHER.

ÉTAIENT ABSENTS SANS PROCURATION (0) :

SECRETARE DE SÉANCE : Matthieu SEVESTRE

Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs, délibération n°2020-4-1.

VU les articles L289 et R133 du code électoral, qui indiquent que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT qu'avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que trois listes de candidats avaient été déposées (un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal),

À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe, qu'il a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, le scrutin a été clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal.

Le Conseil Municipal décide au scrutin secret :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	27

LISTES	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Roquettes village à vivre	20	12	5
Vivons Roquettes ensemble	4	2	0
Ô Roquettes	3	1	0

Liste des délégués et suppléants élus représentant la commune de Roquettes :

Liste Roquettes Village à vivre

Délégués :

M. CAPDECOMME Michel
Mme GALY Liliane,
M. VACHER Gilles,
Mme AKNIN Danièle,
M. SEROUGNE Pierre,
Mme MASCLET Marie-Gisèle,
M. FAURÉ Marc
Mme CHALUT Karin,
M. DIAS Philippe,
Mme CIAVALDINI Marie-Rose,
M. LOPEZ Xavier.
Mme VERHAEGHE Magali,

Suppléants :

M. ROSTIROLLA Emmanuel,
Mme GAVALDA Anne,
M. DOS SANTOS Cyril,
Mme MORENO Nathalie,
M. SEVESTRE Matthieu.

Liste Vivons Roquettes ensemble :

Délégués :

Mme LANG-LALANNE Stéphanie.
M. ESTRISPEAU Olivier.

Liste Ô Roquettes

Délégué :

M. GOMBAUD Thierry.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant pas de question, la séance est clôturée à 19H30.